



Genossenschaft Sportversicherungskasse
Société coopérative Caisse d'assurance de sport
Società cooperativa Cassa d'assicurazione dello sport

Rapport de gestion 2025

*Société coopérative Caisse d'assurance de sport
de la Fédération suisse de gymnastique (CAS-FSG)*



Table des matières

Avant-propos	3
Ordre du jour et propositions.....	4
106 ^e Assemblée générale de la Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique du 24 octobre 2026 à Eschenbach/SG.....	4
Procès-verbal succinct	5
de la 105 ^e Assemblée de la Société coopérative de la Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique, tenue le 1 ^{er} novembre 2025 à Berthoud.....	5
Rapport annuel 2025.....	7
Impressions 2025	8
Comptes annuels.....	9
Bilan au 31 décembre 2025	9
Compte d'exploitation 2025	10
Fonds propres 2025	11
Annexe comptes annuels 2025	12
Utilisation du résultat annuel	21
Rapport de l'organe de révision.....	22
Budget 2027	23
Commentaire sur le budget 2027	25
Présentation de CONCORDIA Fitiva.....	26
Chiffres clés 2025	27
Statistiques.....	28
Nombre d'assuré depuis la fondation	28
Effectif des assurés et recettes de primes 2025	28
Nombres de sinistres annoncés	29
Nombres d'accidents et de bris de lunettes indemnisés y compris décomptes supplémentaires	29
Sinistres indemnisés durant les vingt dernières années.....	30
Sinistres indemnisés par branche durant les cinq dernières années.....	30
Indemnités versées au cours de l'exercice 2025	31
Accidents et bris de lunettes selon engins/disciplines	32
Accidents selon les engins/disciplines de gymnastique et le type de blessure.....	34
Indemnités d'invalidité et de décès versées durant les 10 dernières années	36
Contact	37



Avant-propos

Chère famille de la gymnastique,

Une nouvelle fois, nous pouvons nous réjouir d'un exercice 2025 financièrement réussi. Et une nouvelle fois, ce sont les placements de capitaux qui, avec une performance nette de 6,36 %, ont généré un rendement de plus de CHF 650'000.00. Le résultat technique d'assurance a réduit le bénéfice net de plus de CHF 200'000.00. Néanmoins, les nouveaux investissements (informatique, nouvelle identité visuelle, publicité à la Fête fédérale de gymnastique), que nous avons imputés au compte technique d'assurance, sont importants et justifiés. Sous réserve de votre accord, ce résultat nous permet, pour la première fois, d'attribuer CHF 50'000.00 au fonds d'excédents approuvé lors de la dernière assemblée de la coopérative.



À la lecture des statistiques, on constate qu'environ 40 dommages aux lunettes de plus ont été indemnisés par rapport à l'année précédente. Les dépenses ont ainsi atteint un niveau inégalé au cours des dix dernières années. Les statistiques ne permettent pas de déterminer si une branche ou une discipline particulière en est éventuellement « responsable ». On peut uniquement constater que la branche « Jeux divers » enregistre le plus grand nombre de dommages aux lunettes déclarés. Cela était toutefois déjà le cas par le passé. Cela tient peut-être simplement au fait que les membres de notre commission administrative ont fait mieux connaître la Caisse d'assurance de sport auprès de la base, au sein de différentes associations cantonales et régionales, suscitant ainsi l'une ou l'autre prise de conscience.

La gymnastique aux agrès, en particulier la discipline du sol, ainsi que les jeux, notamment le volley-ball et les jeux divers, continuent de figurer parmi les sports les plus « dangereux ».

Brigitte Häni

Présidente de la commission administrative

Ordre du jour et propositions

106^e Assemblée générale de la Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique du 24 octobre 2026 à Eschenbach/SG

Les délégués des associations ont droit de vote, conformément au règlement des droits de vote de la FSG.

1. **Bienvenue et appel**
2. **Election des scrutateurs**
3. **Election de l'organe de révision**
La commission d'administration et le Conseil de la Société coopérative proposent l'élection de la PricewaterhouseCoopers SA, Bâle, pour une période du mandat d'une année.
4. **Election Conseil de la Société coopérative**
5. **Présentation du rapport de gestion y compris le procès-verbal, le rapport annuel, les comptes annuels au 31 décembre 2025, le budget 2027 et le rapport de l'organe de révision**
6. **Prise de décision**
 - 6.1 **Approbation du rapport de gestion y compris le procès-verbal, le rapport annuel et les comptes annuels 2025**
La commission d'administration et le Conseil de la Société coopérative proposent d'approuver le rapport de gestion y compris le procès-verbal, le rapport annuel et les comptes annuels 2025 et de prendre connaissance du rapport de l'organe de révision.
 - 6.2 **Utilisation du résultat annuel comptes 2025**
La commission d'administration et le conseil de la Société cooperative proposent de transférer 242'821.27 francs du bénéfice au bilan 2025 qui seront reportés sur le nouvel exercice.
 - 6.3 **Approbation du budget 2027**
La commission d'administration et le conseil de la Société coopérative proposent d'approuver le budget 2027.
7. **Divers et question d'ordre général (sans prise de décision)**



Procès-verbal succinct

de la 105^e Assemblée de la Société coopérative de la Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique, tenue le 1^{er} novembre 2025 à Berthoud

Présidée par : Brigitte Häni, présidente de la commission d'administration de la CAS-FSG (16.04 - 16.30)

1. Appell

Ayants droit de vote : 189 délégué.e.s ayant droit de vote. Autres participant.e.s : 7 membres du Conseil de la Société coopérative, 5 membres de la commission d'administration de la CAS et 2 employés de l'administration de la CAS ainsi que 2 réviseurs PWC et 1 notaire (révision des Statuts), 2 membres de la commission de contrôle de gestion de la FSG, 4 chef.f.es de secteur/président.e.s de commission, 5 membres de la direction, 32 invité.e.s d'honneur, 36 membres de la garde d'honneur, 4 employé.e.s du siège administratif, 8 membres du comité d'organisation (y compris accompagnement d'honneur), 2 autres personnes (y compris traduction) et 3 journalistes pour un total de 307 personnes présentes.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé

3. Election des scrutateurs.trices

Les membres de la CCG de la FSG (Corina von Plon et Rolf Deucher) sont élu.e.s comme scrutateurs.trices par élection tacite.

4. Election de l'instance de révision

Urs Hunziker et Steffi Arber de l'instance de révision PricewaterhouseCoopers AG sont présents. PWC est réélu comme instance de révision.

5. Election complémentaire au Conseil de la Société coopérative

Nouvellement élu au CC pour remplacer Roland Schenk, Cornel Hollenstein (GR) est également élu à l'unanimité comme membre du Conseil de la Société coopérative.

6. Rapport d'activité avec procès-verbal, rapport annuel, comptes annuels au 31 décembre 2024 et rapport de l'instance de révision

Aucune prise de position n'est demandée au sujet du rapport d'activité qui comprend :

6.1 le procès-verbal de l'Assemblée de la Société coopérative du 19 octobre 2024 à Lausanne/VD

6.2 le rapport annuel et les comptes annuels 2024 et

6.3 le rapport de l'instance de revision

7. Prise de décision

Approbation du rapport de gestion comprenant le procès-verbal, le rapport annuel et les comptes annuels 2024.

7.1 Le rapport de gestion comprenant le procès-verbal, le rapport annuel et les comptes annuels 2024 est approuvé à l'unanimité. Le rapport de l'organe de révision est pris acte.

7.2 Affectation du résultat des comptes

Sur proposition de la commission administrative et du Conseil de la coopérative, l'assemblée de la coopérative décide à l'unanimité d'affecter le bénéfice au bilan 2024, d'un montant de CHF 270'925.52, à la reconstitution de la réserve facultative issue du bénéfice à hauteur de CHF 230'505.52 et de reporter le solde de CHF 40'419.96 sur l'exercice 2025.

7.3 Approbation du budget 2026

Le budget 2026 est approuvé sans opposition.



8. Révision partielle des Statuts 2025

La modification du droit des coopératives entraîne une adaptation des Statuts, déjà présentée et approuvée lors de la dernière AG, mais que nous avons malheureusement omis de faire certifier par un notaire. Par ailleurs, nous avons désormais supprimé la précision concernant l'adhésion à la FSG du point de vue de la CAS et la constitution d'un fonds d'excédents de l'article 30, et créé à cet effet un règlement distinct conformément à l'article 37. Cette précision est approuvée à l'unanimité en tant que révision partielle des statuts. Elle entre en vigueur le 1^{er} novembre 2025.

9. Règlement sur le fonds d'excédents 2025

Le Règlement sur le fonds d'excédents est également approuvé à l'unanimité. Il entre en vigueur le 1^{er} novembre 2025.

10. Divers

10.1 Les participant-e-s à l'assemblée générale de la coopérative reçoivent un cadeau de la CAS ; il s'agit d'un paquet de biscuits Kambly portant le slogan : « Pour toi, de la part de ta CAS ». De petits biscuits, une grande sécurité et un gel d'activation musculaire pour promouvoir Concordia Fitiva, qui bénéficie du soutien financier de la CAS.

10.2 Au niveau des ressources humaines, la CAS est bien pourvue.

10.3 Membre de la commission d'administration depuis 2018, Doris Russi quittera la CAS à la fin 2026.

Nous avons trouvé notre bonheur auprès de l'Association Cantonale Vaudoise de gymnastique, en la personne de Marjorie Arn ; cette dernière a été élue hier par le Conseil de la Société coopérative.

10.4 La réunion des personnes de contact en charge des questions d'assurance s'est tenue à l'occasion de la FFG 2025 en présence de 17 représentant-e-s d'association et de quatre membres du Conseil de la Société coopérative.

10.5 Brigitte Häni conclut en remerciant le président central Fabio Corti, l'entier du Conseil de la Société coopérative, la Commission d'administration, l'administratrice et les employées. Elle adresse en outre ses remerciements à la commission de contrôle de gestion et à PricewaterhouseCoopers ainsi qu'aux président-e-s d'association et de Société FSG et aux délégué-e-s pour leur compréhension envers les demandes de la CAS, leur soutien et leur attention.

Société coopérative Caisse d'Assurance de Sport de la FSG

Président du Conseil de la Société coopérative :	Fabio Corti
Présidente de la commission d'administration :	Brigitte Häni
Secrétaire au procès-verbal :	Stefanie Rickermann



Rapport annuel 2025

Chères gymnastes, chers gymnastes

Le nombre de membres a augmenté d'environ 12'000. Cette hausse est principalement due aux jeunes membres. En 2025, 162'954 jeunes gymnastes étaient inscrits auprès de la FSG. Pour la CAS, cela se traduit par une augmentation des recettes de primes.

Comme le montrent les statistiques du présent rapport de gestion, le nombre de déclarations de sinistre et le montant des prestations versées varient d'une année à l'autre. En 2025, 586 sinistres ont été déclarés au total. Ils se répartissaient entre 327 accidents, 192 dommages aux lunettes et 67 cas de responsabilité civile. Cela représente 43 déclarations de moins qu'en 2024.

Le montant total des indemnités s'est élevé à 212'775 francs, soit une baisse de 11 % par rapport à l'année précédente. Les indemnités AI, d'un montant total de 11'250 francs, concernaient des accidents survenus au cours des années précédentes.

Malheureusement, un accident tragique s'est également produit en 2025. Une gymnaste a subi une paralysée médullaire à la suite d'un grave accident. Nous espérons que notre indemnité pourra la soutenir dans son quotidien et lui souhaitons beaucoup de courage et de confiance.

Nous gardons un très bon souvenir de la grande Fête fédérale de gymnastique à Lausanne. Heureusement, aucun accident grave ni dommage important aux lunettes ne s'est produit pendant les huit jours de cette manifestation sportive. Les cas de responsabilité civile sont également restés limités. Nous avons en outre eu le plaisir d'assister à de nombreuses performances sportives remarquables.

Lors de la réunion des personnes de contact organisée pendant la FFG, nous avons eu des échanges très enrichissants et constructifs. Le soir, nous avons assisté ensemble à la représentation de Gymagine.

L'année a également été très positive dans le domaine des placements de capitaux.

En 2025, la situation en matière de personnel est restée difficile pour la CAS. Après le départ de collaboratrices de longue date, l'équipe a été renforcée par deux nouvelles gestionnaires de dossiers : Anabel Meyer, qui travaille déjà à 100 % depuis décembre 2024, ainsi que Vincenza Iazzetta, qui a rejoint l'équipe en janvier 2025 à un taux d'activité de 30 %.

Grâce au formidable soutien de la Commission administrative, au grand engagement de toute l'équipe, ainsi qu'à sa volonté d'apprendre et à son ouverture à la nouveauté, je suis convaincue que nous relèverons avec succès les défis des années à venir. Je me réjouis beaucoup de poursuivre notre collaboration au sein de l'équipe.

Stefanie Rickermann

Administratrice



Impressions 2025



Comptes annuels

Bilan au 31 décembre 2025

Actifs	Appendice	31.12.2025	31.12.2024
Placements de capitaux	3.1	8'913'561.97	8'433'386.44
Compte de titres (liquidités)		994'470.52	1'127'775.15
Obligations		3'766'260.00	3'829'347.70
Actions		1'865'300.25	1'686'769.00
Fonds		1'502'063.11	1'157'084.20
Autres placements de capitaux		785'468.09	632'410.39
Autres actifs		346'488.50	510'278.97
Liquidités	3.2	315'569.90	405'918.65
Immobilisations corporelles	3.3	0.00	0.00
Créances d'opérations d'assurance	3.4	7'100.00	0.00
Autres créances	3.5	23'215.40	16'334.62
Comptes de régularisation des actifs	3.6	603.20	88'025.70
Total actifs		9'260'050.47	8'943'665.41
Passifs			
Capitaux étrangers		2'917'229.20	2'803'245.45
Provisions techniques	3.7	1'700'000.00	1'600'000.00
Provisions non techniques	3.8	854'425.00	947'800.00
Fonds d'excédents	3.9	50'000.00	0.00
Engagements provenant des activités d'assurance	3.10	8'900.00	0.00
Autres passifs	3.11	0.00	306.50
Comptes de régularisation du passif	3.12	97'571.30	122'571.30
Autres dettes	3.13	206'332.90	132'567.65
Capitaux propres		6'342'821.27	6'140'419.96
Capital social de la Société coopérative		1'200'000.00	1'200'000.00
Réserve statutaire pour couvrir le capital minimum de la Société coopérative		1'800'000.00	1'800'000.00
Réserve légale		1'500'000.00	1'500'000.00
Réserves facultatives		1'600'000.00	1'369'494.44
Résultat reporté de l'exercice précédent		40'419.96	0.00
Résultat annuel		202'401.31	270'925.52
Total passifs		9'260'050.47	8'943'665.41



Compte d'exploitation 2025

Bénéfice	Appendice	2025	2024
Primes			
Primes brutes	4.1	848'382.00	816'670.00
Part des réassureurs	4.1	-113'950.00	-113'230.00
Primes pour compte propre	4.1	734'432.00	703'440.00
Changement de contributions primes pour compte propre		0.00	0.00
Primes acquises pour compte propre		734'432.00	703'440.00
Total produits techniques d'assurance		734'432.00	703'440.00
Paielements pour cas d'assurance brut	4.2	-212'775.18	-239'625.85
Charges cas d'assurance pour compte propre		-212'775.18	-239'625.85
Changement provisions techniques pour compte propre	4.2	-99'746.85	0.00
Changement provisions pour prestations d'assurance		-99'746.85	0.00
Charges cas d'assurance pour compte propre	4.2	-312'522.03	-239'700.25
Frais de clôture et d'administration	4.3	-639'546.51	-695'900.11
Total charges techniques d'assurance		-952'068.54	-935'600.36
Résultat technique d'assurance		-217'636.54	-232'160.36
Fonds d'excédents	4.4	-50'000.00	0.00
Produits des placements	4.5	652'276.93	743'613.41
Charges des placements	4.6	-139'887.58	-257'820.13
Résultat des placements		512'389.35	485'793.28
Autres produits financiers	4.7	0.00	18'191.35
Autres charges financières	4.8	0.00	0.00
Résultat opérationnel		244'752.81	271'824.27
Impôts			
Résultat avant impôts		244'752.81	271'824.27
Impôts directs		-42'351.50	-898.75
Résultat annuel		202'401.31	270'925.52



Fonds propres 2025

Fonds propres							
	Capital social de la Société coopérative	Réserve statutaire pour couvrir le capital social de la Société	Réserve légale	Bénéfices libres non distribués	Report sur nouveaux comptes	Bénéfice	Total
Valeur bilan 01.01.2024	1'200'000	1'800'000	1'500'000	1'730'750	-412'006	50'751	5'869'495
Allocations	0	0	0	-361'256	412'006	-50'751	-1
Attribution à la FSG	0	0	0	0	0	0	0
Résultat	0	0	0	0	0	270'925	270'925
Valeur bilan 31.12.2024	1'200'000	1'800'000	1'500'000	1'369'494	0	270'925	6'140'419
Valeur bilan 01.01.2025	1'200'000	1'800'000	1'500'000	1'369'494	0	270'925	6'140'419
Allocations	0	0	0	230'506	40'420	-270'926	0
Attribution à la FSG	0	0	0	0	0	0	0
Résultat	0	0	0	0	0	202'401	202'401
Valeur bilan 31.11.2025	1'200'000	1'800'000	1'500'000	1'600'000	40'420	202'401	6'342'821

Capital social de la Société coopérative et réserve statutaire pour couvrir le capital social de la Société

Selon l'art. 35 des statuts, le capital de la Société coopérative se monte à CHF 3'000'000.00 et doit être versé à 100%. Un montant inférieur n'est pas autorisé.

Réserve légale de bénéfice

Selon l'art. 35 des statuts, l'attribution à la réserve légale de bénéfice s'élève à 20% au moins du bénéfice annuel et peuvent monter jusqu'à 50% du capital social statutaire ou, si elles ont été entamées, jusqu'à ce qu'elles soient ramenées à ce niveau. La réserve légale se monte à 50% du capital de la Société coopérative et est donc entièrement financée.

Réserves facultatives	31.12.2025	31.12.2024
Réserve pour risque dû à des catastrophes	1'000'000.00	1'000'000.00
Réserve pour cas spéciaux	600'000.00	369'494.44
Réserves facultatives	1'600'000.00	1'369'494.44



Annexe comptes annuels 2025

1. Généralités

1.1 Forme juridique et but

La Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique ayant son siège à Aarau est une société au sens de l'art. 828 ss. du Code des obligations. Elle offre à ses assurés une protection d'assurance contre les suites d'accidents et de bris de lunettes survenus durant l'exercice d'une activité officielle. La Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique peut, en versant des montants tirés de ses fonds disponibles, favoriser les intérêts de la Fédération suisse de gymnastique.

1.2 Organe de révision

PricewaterhouseCoopers AG, Bâle

1.3 Collaborateurs/trices

Comme l'année passée, la CAS-FSG comporte moins de dix employé.e.s.

2. Principes relatifs à la présentation des comptes

2.1 Comptabilité

Les comptes annuels de la Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique s'appuient sur le droit comptable et remplit les directives de la FINMA sur la structure minimale du compte annuel selon la loi sur la surveillance FINMA 2015 (surveillance fédérale des marchés financiers pour les assurances). Depuis 01.01.2017, les obligations sont évaluées à la valeur du marché (avant valeur nominale).

2.2 Clôture du bilan et comptabilité

Les comptes annuels englobent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre, date de leur clôture. La comptabilité et les comptes annuels sont conduits en francs suisses.

2.3 Conversion

Pour les postes en devises étrangères, la conversion s'effectue au cours en vigueur à la clôture du bilan et dans les comptes de résultat au cours du jour de la comptabilisation.

Date	Devise	Cours des changes
À 31.12.2024	CHF - EUR	0.938400
À 31.12.2024	CHF - USD	0.906300
À 31.12.2025	CHF - EUR	0.930500
À 31.12.2025	CHF - USD	0.792300

2.4 Principes d'évaluation

Le principe en vigueur est celui de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs. Les principes d'évaluation valent de manière uniforme pour toutes les positions individuelles.

2.5 Créances et autres actifs

Ces positions sont évaluées à leur valeur nominale et en tenant compte de la solvabilité. Le cas échéant, les amortissements nécessaires sur les créances sont effectués.



2.6 Capitaux

Toutes les obligations sont portées au bilan selon leur valeur marché et y restent jusqu'à leur terme, respectivement leur remboursement. Le cas échéant, des corrections de valeur sont apportées. Il est renoncé à appliquer des intérêts intermédiaires. Les actions, parts des fonds d'investissement et autres investissements ont été portés au bilan à la valeur du marché. Les liquidités conservées comme partie de la stratégie d'investissement sont mentionnées à leur valeur nominale sous les investissements en capitaux. Les actifs financiers dérivés ne sont pas autorisés. Dans le cadre de l'activité d'investissement, les activités dérivatifs selon LIMF sont interdites. Dans ce contexte, la Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique renonce donc à établir par écrit un règlement concernant le commerce dérivatif sous l'angle de l'art. 113 para. 1 LIMF (loi sur l'infrastructure des marchés financiers et sur le comportement sur le marché en matière de négociation de valeurs mobilières de dérivés) et est, conformément à l'art. 113 para. 2 LIMF exonérée des obligations (de documentation) de la LIMF.

2.7 Positions liquides

Les positions liquides comprennent le fonds de caisse et les avoirs bancaires. Ils sont évalués à leur valeur nominale.

2.8 Engagements et autres passifs

Les engagements ainsi que les autres passifs sont en principe évalués à leur valeur nominale.

2.9 Provisions techniques d'assurance

Par provisions constituées pour risques d'assurance s'entend l'évaluation prudente et mesurée des engagements techniques d'assurance à long terme de la Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique. Les provisions techniques d'assurance se composent des provisions pour sinistres individuels, des sinistres assurés survenus et pas encore connus (IBNR), des frais de traitement des sinistres pour le développement des sinistres survenus (ULAE), les provisions pour cas graves dus à des accidents gymniques, des provisions pour prestations volontaires et d'une réserve pour fluctuation des risques d'assurance.

2.10 Provisions non techniques

Les provisions non techniques concernent essentiellement une rente de veuve et les risques de placement. Pour la rente de veuve (réglementation préobligatoire pour un collaborateur du cadre de longue durée) le capital de couverture est vérifié périodiquement et, le cas échéant, ajusté.

2.11 Créances sur affaires d'assurance

Tous les engagements ou créances envers la Fédération suisse de gymnastique (FSG) en tant que proche apparaissent clairement dans les comptes annuels.



3. Explications concernant le bilan

3.1 État des placements

État des placements	Disponibilité Capitaux	Obligations	Actions	Fonds	Autres Capitaux	Total
Valeur bilan 01.01.2024	748'305	4'061'968	1'396'970	1'065'041	549'886	7'822'169
Entrées	1'811'143.00	308'290	177'038	433'875	54'045	2'784'391
Sorties	-1'431'673	-671'471	-64'035	-476'863	-147'075	-2'791'117
Attributions	0	126'551	197'576	130'614	170'340	625'081
Amortissements	0	0	-33'826	0	0	-33'826
Gains réalisés	0	4'194	13'046	4'627	7'394	29'261
Pertes réalisées	0	-184	0	-210	-2'179	-2'573
Valeur bilan 31.12.2024	1'127'775	3'829'348	1'686'769	1'157'084	632'410	8'433'386
Valeur bilan 01.01.2025	1'127'775	3'829'348	1'686'769	1'157'084	632'410	8'433'386
Entrées	2'067'927	1'225'846	23'322	367'516	0	3'684'610
Sorties	-2'201'232	-1'275'344	-23'679	-88'450	-102'914	-3'691'618
Attributions	0	5'030	205'605	78'665	242'728	532'028
Amortissements	0	-22'181	-26'717	-8'382	0	-57'280
Gains réalisés	0	3'986	0	0	13'244	17'230
Pertes réalisées	0	-425	0	-4'371	0	-4'795
Valeur bilan 31.12.2025	994'471	3'766'260	1'865'300	1'502'063	785'468	8'913'562
Intérêts courus en sus					31.12.2025	31.12.2024
A la date du bilan les intérêts courus en sus sur les titres à revenu fixe non activés s'élèvent au total à					14'086.09	13'550.30

3.2 Liquidités

L'allocation des fonds en concordance avec la stratégie de placements et le « Risk management » a une influence sur le montant des disponibilités.

Liquidités	31.12.2025	31.12.2024
Caisse	0.00	2.00
Compte courant UBS	315'567.90	405'916.65
Liquidités	315'569.90	405'918.65



3.3 Immobilisations corporelles

En conséquence, les frais d'assurance incendie pour ces immobilisations corporelles sont à la charge de la Fédération suisse de gymnastique. La CAS participe aux dépenses dans le cadre du contrat de prestations de services conclu avec la FSG.

Immobilisations corporelles	31.12.2025	31.12.2024
Les immobilisations corporelles comprennent le mobilier et les installations dans le bâtiment de la Fédération suisse de gymnastique à Aarau. Les immobilisations corporelles sont propriété de la Fédération suisse de gymnastique.	0.00	0.00

3.4 Créances d'opérations d'assurance

Créances d'opérations d'assurance	31.12.2025	31.12.2024
Créances envers la FSG	0.00	0.00
Créances envers les associations cantonales et partenaires	7'100.00	0.00
Créances d'opérations d'assurance	7'100.00	0.00

3.5 Autres créances

Les demandes de remboursement de l'impôt anticipé envers l'administration fédérale des contributions de l'année précédente ont été reçues.

Autres créances	31.12.2025	31.12.2024
Créances envers l'administration fédérale des contributions (impôt anticipé)	23'215.40	16'334.62
Autres créances	23'215.40	16'334.62

3.6 Comptes de régularisation des actifs

Comptes de régularisation des actifs	31.12.2025	31.12.2024
Païement anticipé vis-à-vis des assurances sociales	603.20	0.00
Païement anticipé responsabilité civile Vaudoise 2025	0.00	75'600.00
Païement anticipé Allianz LAA, LAAC, AIJM 2025	0.00	8'350.00
Vorauszahlung Allianz UVG, UVGZ, KTG 2025	0.00	4'075.70
Comptes de régularisation des actifs	603.20	88'025.70



3.7 Provisions techniques

Les provisions pour des risques techniques d'assurance correspondent à une estimation actuarielle de manière prudente des engagements techniques d'assurance à long terme de la Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique.

Provisions techniques	31.12.2025	31.12.2024
Provisions pour des sinistres individuels	900'000.00	800'000.00
Provisions pour sinistres pour les cas en suspens et non encore connus (IBNR)	200'000.00	200'000.00
Provisions pour frais de traitement des sinistres (ULAE)	100'000.00	100'000.00
Réserve de fluctuation pour des risques	100'000.00	100'000.00
Provisions pour cas graves dus à des accidents gymniques	200'000.00	200'000.00
Provisions pour prestations volontaires	200'000.00	200'000.00
Provisions techniques	1'700'000.00	1'600'000.00

3.8 Provisions non techniques

La rente de veuve pour les cadres est un régime surobligatoire de rentes pour les cadres de longue date. La réserve mathématique future éventuelle est vérifiée régulièrement et adaptée le cas échéant. Les réserves pour risques de fluctuation de valeur dans les placements ont été réduites de 400'000 francs en 2022 en raison de la mauvaise situation exceptionnelle du marché des capitaux. Des réserves de 250'000 francs pour l'exercice 2023 et de 150'000 francs pour l'exercice 2024 ont à nouveau été constituées. Le niveau de sécurité initial a donc été rétabli. La provision sert à couvrir les risques potentiels de dommages aux banques de données et aux installations techniques contre les cyberattaques et les piratages informatiques, qui ont tous pu être évités jusqu'à présent.

Provisions non techniques	31.12.2025	31.12.2024
Provision rentes de veuf pour collaborateurs du cadre	33'868.00	47'800.00
Réserve de fluctuation pour risque de placement	800'000.00	800'000.00
Provisions pour risques en TI	20'557.00	100'000.00
Provisions non techniques	854'425.00	947'800.00

3.9 Fonds d'excédents

Le fonds d'excédents doit permettre aux membres FSG assurés de bénéficier directement des bons résultats financiers sous forme de remboursements de primes.

Fonds d'excédents	31.12.2025	31.12.2024
Solde au 1 ^{er} janvier	0.00	0.00
Alimentation du fonds d'excédents	50'000.00	0.00
Solde au 31 décembre	50'000.00	0.00

3.10 Engagements provenant des activités d'assurance

Les primes payées d'avance concernent des primes déjà payées par les preneurs d'assurance avant la fin d'année pour le nouvel exercice.

Engagements provenant des activités d'assurance	31.12.2025	31.12.2024
Les engagements envers le preneur d'assurance sont les suivants à la date du bilan.	8'900.00	0.00

3.11 Autres passifs

Autres passifs	31.12.2025	31.12.2024
Autres dettes à court terme envers les assurances sociales	0.00	306.50
Autres dettes à court terme envers les assuré.e.s	0.00	0.00
Autres passifs	0.00	306.50

3.12 Comptes de régularisation du passif

Les régularisations pour factures ouvertes englobent les prestations achetées par des tiers.

Comptes de régularisation du passif	31.12.2025	31.12.2024
Charges à payer pour factures impayées de l'organe de révision	20'000.00	35'000.00
Charges pour les impôts	43'000.00	8'000.00
Charges pour l'actuaire	4'000.00	4'000.00
Charges du contrat de services MCS FSG	30'000.00	0.00
Charges pour la nouvelle marque	0.00	50'000.00
Charges pour la prévention	0.00	25'000.00
Charges pour la LAA, LAAC, AIJM	571.30	571.30
Comptes de régularisation du passif	97'571.30	122'571.30

3.13 Autres dettes

Autres dettes	31.12.2025	31.12.2024
Il s'agit pour l'essentiel de projets uniques pour l'avenir	206'332.90	132'567.65

4. Explications concernant le compte d'exploitation

4.1 Primes pour compte propre

Primes pour compte propre	2025	2024
Primes d'association catégorie adultes	432'147.00	418'185.00
Primes d'association catégorie jeunesse	407'385.00	389'635.00
Primes assurance collective des associations et sociétés	3'850.00	3'850.00
Prime de la Fédération suisse de gymnastique (FSG)	5'000.00	5'000.00
Primes acquises brutes	848'382.00	816'670.00
Assurances		
Primes pour responsabilité civile	-75'600.00	-74'880.00
Prime pour la réassurance invalidité et décès	-30'000.00	-30'000.00
Primes pour assurance collective	-8'350.00	-8'350.00
Primes versées aux assureurs	-113'950.00	-113'230.00
Primes pour compte propre	734'432.00	703'440.00



4.2 Charges cas d'assurance pour compte propre

Charges cas d'assurance pour compte propre	2025	2024
Erwachsene		
Frais de guérison catégorie adultes	42'223.31	40'484.80
Frais dentaires catégorie adultes	34.55	2'275.10
Décès catégorie adultes	0.00	20'000.00
Cas d'invalidité catégorie adultes	11'250.00	37'500.00
Bris de lunettes catégorie adultes	90'471.17	64'922.20
Sinistres responsabilité civile (y compris surfaces vitrées) catégorie adultes	46'434.20	44'449.15
Catégorie adultes travaillant de la FSG	190'413.23	209'631.25
Jeunesse		
Frais de guérison catégorie jeunesse	15'240.68	16'597.80
Frais dentaires catégorie jeunesse	752.87	187.85
Cas d'invalidité catégorie jeunesse	0.00	0.00
Bris de lunettes catégorie jeunesse	1'636.85	4'835.95
Sinistres responsabilité civile (y compris surfaces vitrées) catégorie jeunesse	4'731.55	8'373.00
Catégorie jeunesse travaillant de la FSG	22'361.95	29'994.60
Frais de guérison de l'assurance collective	0.00	74.40
Paielements brut pour les sinistres	212'775.18	239'700.25
Assurances		
L'assurance collective	0.00	0.00
Part de la réassurance pour les jeunes	-253.15	0.00
Constitution de provisions pour les cas individuels	100'000.00	0.00
Constitution de provisions pour prestations volontaires	0.00	0.00
Changement provisions pour prestations d'assurance	99'746.85	0.00
Charges cas d'assurance pour compte propre	312'522.03	239'700.25



4.3 Frais de clôture et d'administration

Le Club'95 est le club de donateurs de la FSG. Il a pour but de promouvoir et de soutenir la gymnastique en Suisse tant sur le plan des idées que sur le plan matériel. La CAS accorde au Club'95 une contribution de donateur (Statuts, Art. 3 para. 3).

Frais de clôture et d'administration	2025	2024
Frais de personnel	228'662.00	254'704.95
Frais pour l'informatique	116'789.65	209'814.75
Frais d'administration	99'714.66	73'380.41
Cotisations de prévention Fitiva	86'750.00	75'000.00
Formation rente de vieillesse	0.00	30'000.00
Publicité et divers (Cotisations à la fédération/contribution de donateurs Club'95	107'630.20	53'000.00
Frais de clôture et d'administration	639'546.51	695'900.11

4.4 Variation du fonds d'excédents

Variation du fonds d'excédents	2025	2024
Constitution du fonds d'excédents	-50'000.00	0.00
Variation du fonds d'excédents	-50'000.00	0.00

4.5 Produits des placements

Produits des placements	2025	2024
Intérêts des placements	103'018.78	89'271.45
Gains réalisés des placements	17'229.95	29'260.62
Attributions	532'028.20	625'081.34
Autres produits des placements	0.00	0.00
Produits des placements	652'276.93	743'613.41

4.6 Charges des placements

Charges des placements	2025	2024
Pertes réalisées des placements	4'795.46	2'572.91
Amortissements	61'483.45	34'827.86
Frais de gestion de fortune	71'759.66	69'271.89
Frais bancaires et commissions	1'849.01	1'147.47
Constitution de réserves de fluctuation pour risques de placement	0.00	150'000.00
Charges des placements	139'887.58	257'820.13

4.7 Autres produits financiers

Autres produits financiers	2025	2024
Autres recettes	0.00	14'525.30
Gain sur le change	0.00	758.80
Dividende de la faillite de Swissair	0.00	2'907.25
Autres produits financiers	0.00	18'191.35

4.8 Autres charges financières

Autres charges financières	2025	2024
Autres charges financières	0.00	0.00

5. Autres indications

5.1 Réalisation d'une évaluation du risque

Notre gestion des risques englobe des risques opérationnels et des risques financiers (y inclus des risques de placements et d'assurance). Les risques opérationnels englobent également des risques stratégiques et de compliance. Sous la définition « risque » on comprend la possibilité qu'un événement peut avoir une influence importante sur la réalisation du but de l'entreprise. Chaque année les risques évalués et identifiés dans une forme structurée sont soumis au monitoring de la gestion des risques. Les mesures de prévention et minimisation des risques qui résultent de l'évaluation des risques font partie intégrante de la responsabilité de la gestion des risques.

5.2 L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers

L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers a abandonné la surveillance de la Société coopérative de la Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique et a déchargé la CAS par décision du 31 décembre 2015 de la surveillance des assurances.

5.3 Principaux événements survenant après la date de clôture du bilan

Aucun événement postérieur à la date de clôture du bilan qui aurait pu influencer de manière déterminante les comptes annuels de l'exercice sous revue n'est à signaler.



Utilisation du résultat annuel

Le Conseil de la Société coopérative et la Commission d'administration de la CAS-FSG proposent à l'Assemblée générale de la Société coopérative d'utiliser le résultat du bilan de la manière suivante :

Résultat du bilan	31.12.2025	31.12.2024
Report de l'exercice précédent	40'419.96	0.00
Bénéfice/perte annuel(le)	202'401.31	270'925.52
Bénéfice/perte du bilan	242'821.27	270'925.52
Proposition relative à l'utilisation		
Attribution à la réserve facultative de bénéfice (réserve pour cas spéciaux)	0.00	230'505.56
Report sur les nouveaux comptes	242'821.27	40'419.96
Bénéfice/perte du bilan	242'821.27	270'925.52



Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'Assemblée générale de la Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique, Aarau

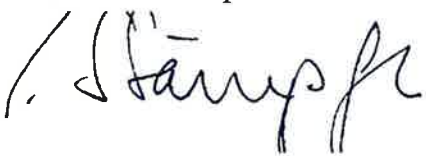
En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau des capitaux propres et annexe (rapport annuel, pages 9 – 17)) de la Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à la Commission d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

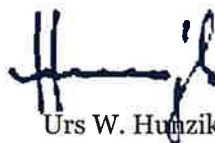
Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle réalisé en vertu de l'art. 906, al. 1, CO, en relation avec l'art. 729a, al. 1, CO, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition relative au report (rapport annuel, page 18) ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

PricewaterhouseCoopers AG



Michael Stämpfli
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Urs W. Humziker
Expert-réviseur agréé

Basel, le 12 juin 2026

Annexes

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau des capitaux propres et annexe)
- Proposition de l'Administration au sens de l'art. 729a, al. 1, ch. 2, CO

Budget 2027

	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Budget 2026	Budget 2027
Primes encaissées	816'670.00	800'000	848'382.00	800'000	800'000
Primes des contrats collectifs d'assurance accidents	-8'350.00	-8'500	-8'350.00	-8'500	-8'500
Primes d'assurance responsabilité civile	-74'880.00	-75'600	-75'600.00	-75'600	-75'600
Primes de réassurance pour les risques invalidité + décès	-30'000.00	-30'000	-30'000.00	-30'000	-30'000
Primes acquises pour compte propre	703'440	685'900	734'432.00	685'900	685'900
Charges brutes de sinistres pour compte propre	-239'700.25	-350'000	-212'775.18	-350'000	-239'700.25
Variation des provisions techniques	0.00	0.00	-99'746.85	0.00	0.00
Charges de sinistres	-239'700	-350'000	-312'522.03	-350'000	-350'000
Frais de personnel/Ajustement de la provision pour rentes de vieillesse/Indemnités GR	-284'704.95	-230'000	-228'662.00	-250'000	-250'000
Frais informatiques/Nouvelles acquisitions	-190'000.00	-55'000	-99'250.00	-55'000	-55'000
Commission administrative, imprimés, contribution marketing & communication & sponsoring, divers	-20'573.60	-84'000	-43'379.15	-54'000	-54'000
Assemblée générale de la coopérative/Part CDA Automne	-25'715.15	-27'000	-27'830.35	-27'000	-27'000
Organe de révision, actuariat	-27'091.66	-20'000	-26'467.16	-20'000	-20'000
Interlocuteurs cantonaux/régionaux SVK	0.00	-5'000	-2'038.00	0.00	-5'000
Prévention des accidents et mesures préventives	-75'000.00	-55'000	-86'750.00	-55'000	-55'000
Publicité, divers et Club 95	-53'000.00	-5'000	-107'630.20	-5'000	-5'000
Frais techniques	-676'085	-481'000	-622'006.86	-466'000	-471'000
Autres produits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres produits techniques	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Infrastructure	-19'814.75	-20'000	-17'539.65	-20'000	-20'000
Autres charges techniques	-19'815	-20'000	-17'539.65	-20'000	-20'000



	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Budget 2026	Budget 2027
Résultat actuariel	-232'160	-165'100	-217'636.54	-150'100	-155'100
Produits d'intérêts et de dividendes des placements	89'271.45	50'000	103'018.78	50'000	50'000
Réévaluations	625'081.34	150'000	532'028.20	150'000	150'000
Autres produits des placements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Bénéfices réalisés sur les placements Produits des placements	29'260.62	5'000	17'229.95	5'000	5'000
Produits des placements	743'613	205'000	652'276.93	205'000	205'000
Frais administratifs et frais liés aux titres	-70'419.36	-67'000	-73'608.67	-67'000	-70'000
Amortissements	-34'827.86	-150'000	-61'483.45	-150'000	-150'000
Pertes réalisées sur les placements	-2'572.91	-75'000	-4'795.46	-75'000	-70'000
Constitution de provisions pour fluctuations liées aux risques de placement	-150'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Reprise de provisions pour risques de placement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges liées aux placements	-257'820	-292'000	-139'887.58	-292'000	-290'000
Alimentation du fonds d'excédents	0.00	0.00	-50'000.00	0.00	0.00
Résultat non technique	485'793.28	-87'000	512'389.35	-87'000	-85'000
Autres produits financiers	18'191.35	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Impôts	-898.75	-8'000	-42'351.50	-8'000	-8'000
Résultat de l'exercice	270'925.52	-260'100	202'401.31	-245'100	-248'100



Commentaire sur le budget 2027

Nous partons du principe que le nombre de membres de la FSG, respectivement de personnes assurées, restera en 2027 à peu près au niveau de l'année précédente. Les charges de réassurance devraient donc continuer à s'élever à CHF 30'000.00. À l'heure actuelle, aucune augmentation de prime n'est non plus à prévoir pour le contrat d'assurance responsabilité civile ni pour le contrat collectif d'assurance-accidents.

En 2027, nous investirons à nouveau CHF 50'000.00 dans le projet CONCORDIA Fitiva, qui apporte une contribution importante à la prévention tout en offrant une grande valeur ajoutée aux sociétés.

Une nouvelle rencontre des personnes de contact est par ailleurs prévue pour 2027 et a été budgétée en conséquence.

Il reste difficile d'évaluer l'évolution future des marchés des capitaux en raison de la situation économique et politique actuelle. L'inflation, les craintes de récession ainsi que les instabilités géopolitiques continuent de marquer l'environnement de marché. À l'heure actuelle, la fin des guerres en Ukraine et au Proche-Orient n'est pas non plus en vue.

Sur la base des données actuellement disponibles, nous estimons que la performance devrait être légèrement négative en 2027. Nous restons donc prudents et tablons sur une perte de CHF 85'000.00.

Après déduction de l'impôt sur le capital dû, nous tablons sur une perte annuelle de CHF 248'100.00 pour l'année 2027.

Présentation de CONCORDIA Fitiva

Avec l'introduction de CONCORDIA Fitiva, l'ancien programme Winterfit a été remplacé. La SVK continue également de soutenir ce nouveau programme dans une optique de prévention. Cette nouvelle offre d'activité physique, proposée tout au long de l'année, s'adresse aux membres, aux monitrices et moniteurs, aux sociétés ainsi qu'aux personnes intéressées par le sport. Elle vise à promouvoir un comportement actif et durable en matière d'activité physique. CONCORDIA Fitiva soutient les sociétés aussi bien dans leur quotidien d'entraînement que dans le recrutement de nouveaux membres.

Lancement du programme

Le lancement de CONCORDIA Fitiva a connu certains retards. Ceux-ci étaient dus à des difficultés techniques ainsi qu'à des ressources humaines limitées. La phase d'inscription a pu être ouverte en automne. D'autres fonctionnalités de la plateforme sont ajoutées en continu et mises à disposition progressivement.

Nouveautés de l'offre

- **Année Fitiva**
L'année Fitiva s'étend désormais de l'été à l'été suivant. L'inscription est possible toute l'année et l'ensemble des contenus est disponible durant toute l'année.
- **Pack complet de gymnastique**
L'offre comprend des leçons prêtes à l'emploi, des instructions, des listes de contrôle, des aperçus annuels, des circuits, des fiches de postes ainsi que du matériel musical et vidéo. Les contenus couvrent différents domaines thématiques tels que Outdoor, Cross, Games et Danc.
- **Trainingbox**
La Trainingbox permet d'effectuer une recherche structurée d'exercices, classés selon la région du corps, le groupe cible, le matériel ou la forme. Les exercices sont proposés selon différents niveaux et permettent une adaptation appropriée au groupe cible. Les sociétés peuvent ainsi composer leurs leçons de manière flexible et en fonction de leurs besoins.
- **Recrutement de membres**
Afin de soutenir les sociétés, du matériel publicitaire personnalisable et gratuit est mis à leur disposition. Le moteur de recherche de sociétés de gymnastique offre en outre un aperçu de toutes les sociétés proposant CONCORDIA Fitiva et facilite l'accès des personnes intéressées aux groupes et aux offres.
- **Focus**
Le format « Focus » propose régulièrement des informations spécialisées et des conseils d'expertes et d'experts sur des thèmes actuels dans les domaines de l'activité physique, de l'entraînement et de la santé.
- **Événements pour les sociétés**
Fitiva met à disposition des concepts d'événements pouvant être organisés aussi bien dans le cadre d'entraînements existants que sous la forme de manifestations d'une journée entière. Ces événements s'adressent aux membres des sociétés ainsi qu'à la population locale. Ils favorisent les rencontres et contribuent au renforcement de la communauté régionale et de la mise en réseau.

Perspectives

La première évaluation du programme est prévue pour l'été 2026. Les résultats serviront de base au développement futur de l'offre ainsi qu'à d'éventuelles adaptations.



Chiffres clés 2025

307'124

Membres de la FSG assurés

586

Sinistre annoncés

16'899

Sinistres enregistrés au Navision

CHF 6'342'821

Capitaux propres

3

Collaboratrices avec un total de

190

% d'emploi

CHF 1'700'000

Provisions techniques

6.36%

Performance placements de capitaux

2'623

Nombre de sociétés

113%

Combined ratio (rapport technique et frais sur primes) avec prise en compte de la variation des provisions techniques

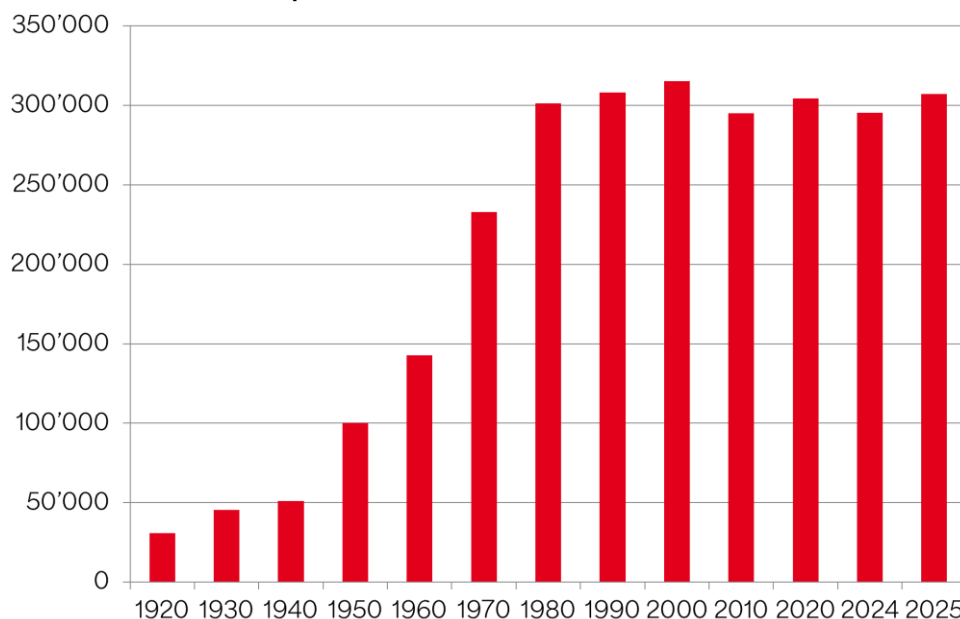
CHF 202'401.31

Résultat annuel



Statistiques

Nombre d'assuré depuis la fondation



La CAS existe depuis 1871, tout d'abord sous la forme de Caisse de secours aux gymnastes indépendante. Depuis 1919, elle est rattachée à la FSG, à partir de 1944 en tant que Société coopérative indépendante.

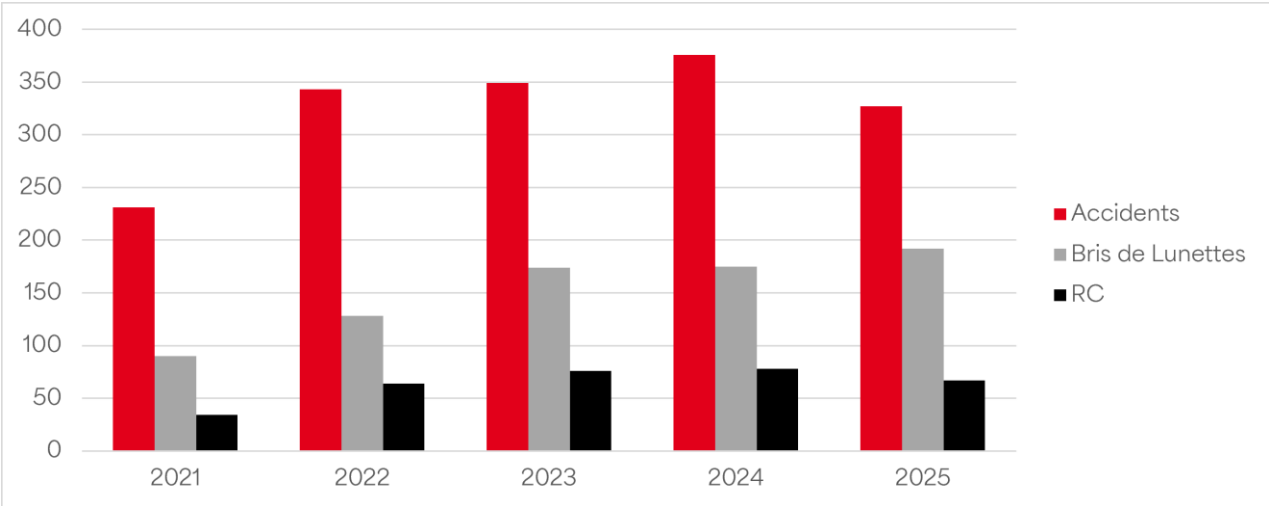
Effectif des assurés et recettes de primes 2025

	Nombre d'assurés	Primes
Membres Adultes travaillants de la FSG dès 17 ans	144'049	432'147.00
Membres Jeunesse de la FSG jusqu'à 16 ans révolus Garçon/Fille (jeunesse), gymnastique enfantine, enfants de la gymnastique parents et enfants	162'954	407'385.00
	307'003	839'532.00
Assurance collective Associations FSG et Unions 28 associations FSG et 12 unions		3'850.00
Assurance collective Caisse centrale de la FSG selon une convention spéciale		5'000.00
Total 2025	307'003	848'382.00
Total 2024	295'249	816'670.00



Nombres de sinistres annoncés

	2025	2024
Accidents	327	376
Bris de lunettes	192	175
Responsabilité civile	67	78
Total	586	629



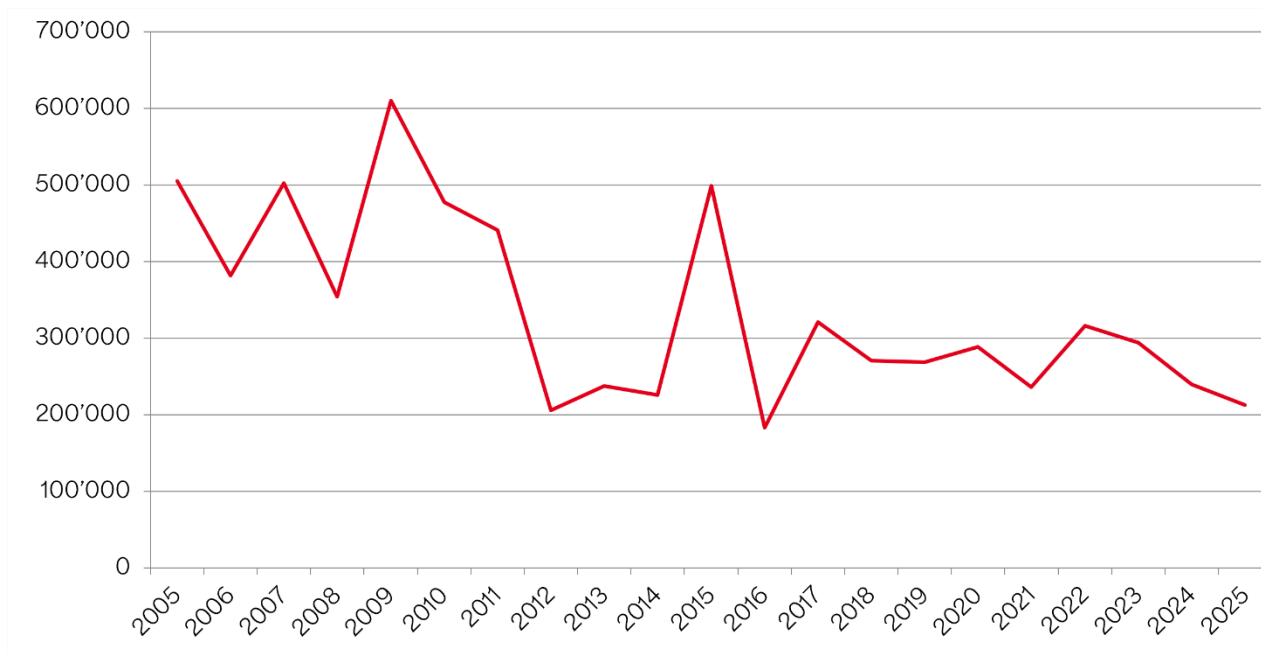
Nombres d'accidents et de bris de lunettes indemnisés y compris décomptes supplémentaires

Accidents	2025		2024	
De l'exercice courant	73		121	
Des périodes d'assurances antérieures	87		59	
Décomptes supplémentaires	28	188	54	234
Total	188	188	188	234

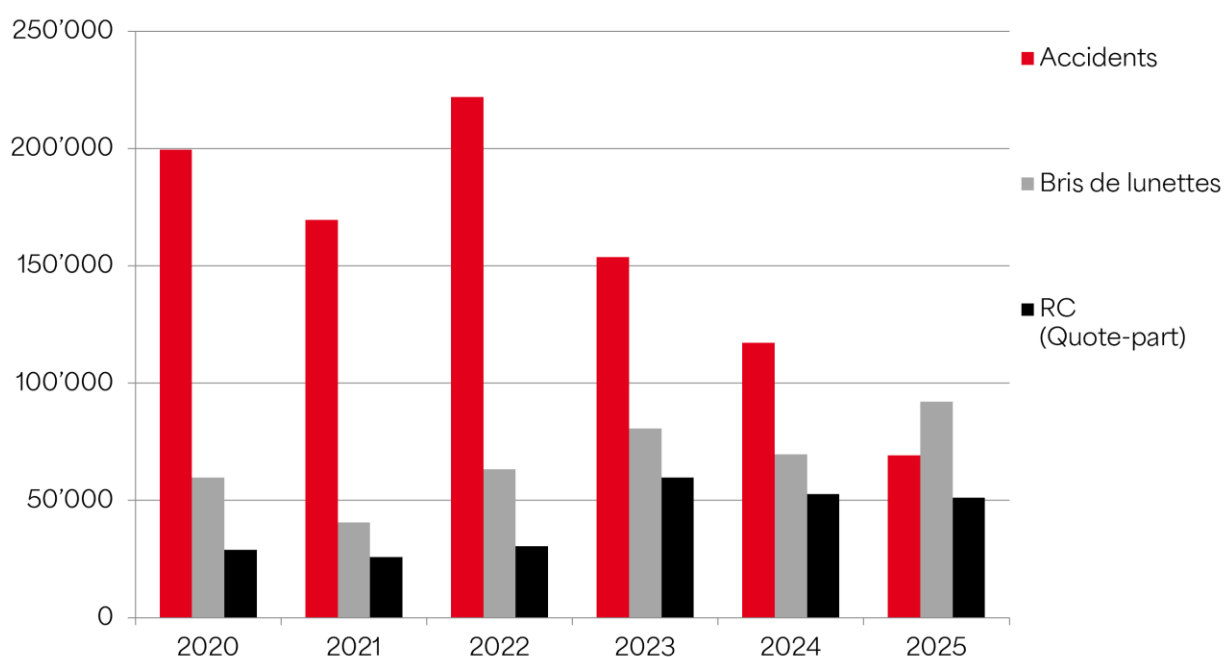
Bris de lunettes	2025		2024	
De l'exercice courant	133		120	
Des périodes d'assurances antérieures	49		33	
Décomptes supplémentaires	0	182	0	153
Total	182	182	153	153



Sinistres indemnisés durant les vingt dernières années



Sinistres indemnisés par branche durant les cinq dernières années



Indemnités versées au cours de l'exercice 2025

	Décès	Invalidité	Bris de lunettes	Dégâts matériels	Dégâts aux surfaces vitrées	Frais de guérison	Frais dentaires	Total
Membres « Adultes travaillants » de la FSG dès 17 ans	0.00	11'250.00	90'471.17	40'561.95	5'872.25	42'223.31	34.55	190'413.23
Membres « Jeunesse » de la FSG jusqu'à 16 ans révolus Garçon/Fille (jeunesse), gymnastique infantine, enfants de la gymnastique « parents et enfants »	0.00	0.00	1'636.85	3'801.90	929.65	14'987.53	752.87	22'108.80
Total des indemnités versées en 2025	0.00	11'250.00	92'108.02	44'363.85	6'801.90	57'210.84	787.42	212'522.03
Montants comparatifs (Total des indemnités versées en 2024)	20'000.00	37'000.00	69'758.15	50'786.20	2'035.95	57'157.00	2'462.95	239'700.25



Accidents et bris de lunettes selon engins/disciplines

Sport de masse	Nombre de cas indemnisés sans décomptes supplémentaires					
	Accidents		Bris de lunettes		Total	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025
Athlétisme						
Lancer	2	0	0	0	2	0
Saut	3	5	0	0	3	5
Courir	1	3	0	0	1	3
Divers	2	1	0	1	2	2
Jeux nationaux	0	0	0	0	0	0
Agrès						
Saut	5	5	1	0	6	5
Sol	25	13	2	7	27	20
Trampoline	3	8	0	0	3	8
Barre fixe	5	6	0	0	5	6
Barres parallèles/asymétriques	13	9	2	5	15	14
Anneaux balançants	18	15	5	0	23	15
Combinaison d'agrès	1	2	0	1	1	3
Cheval-arçon	0	0	0	0	0	0
Roue vivante	2	0	0	0	2	0
Divers	2	7	0	0	2	7
Fit + Fun	2	2	3	1	5	3
Tests de branche	4	10	3	18	7	28
Aérobic	0	1	0	0	0	1
Gymnastique	2	3	1	2	3	5



Jeu						
Unihockey	4	2	5	8	9	10
Handball	1	0	2	1	3	1
Indiaca	3	0	2	1	5	1
Balle à la corbeille	2	1	7	4	9	5
Balle au poing	5	3	8	13	13	16
Football	0	1	13	13	13	14
Basketball	1	1	7	7	8	8
Volleyball	12	5	32	16	44	21
Divers	33	28	41	63	74	91

Sport elite	Accidents		Bris de lunettes		Total	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025
Gymnastique artistique	1	0	0	1	1	1
Trampoline	0	1	0	0	0	1
Gymnastique rythmique	0	0	0	0	0	0
Divers	0	1	0	0	0	1
Lutte et lutte suisse	0	4	0	0	0	4
Mise en train	3	2	0	2	3	4
Sports d'hiver	2	1	0	0	2	1
Excursion	1	0	2	0	3	0
Chemin	2	2	1	3	3	5
Parcours d'obstacles	2	4	0	1	2	5
Circuit	0	0	0	0	0	0
Extérieur	0	2	0	1	0	3
Sports nautiques	0	0	0	0	0	0
Vestiaire	0	0	1	0	1	0
Manifestation	2	9	3	11	5	20
Divers	16	3	12	3	28	6
Total	180	160	153	183	333	343



Accidents selon les engins/disciplines de gymnastique et le type de blessure

Nombre d'accidents indemnisés sans compléments ultérieurs et sans les cas déclarés pour lesquels aucune prestation n'a été versée (p. ex. LAA)	Tête	Colonne vertébrale	Clavicule	Omoplate	Poitrine	Côtes	Lombaires, dos	Ventre	Bassin	Bras	Articulation du coude	Main	Doigts
Sport de masse													
Athlétisme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0
Gymnastique aux agrès	2	4	0	2	0	0	0	0	1	8	7	5	6
Gymnastique	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
Jeux	1	0	0	0	1	0	0	0	0	3	2	3	5
Fit + Fun	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0
Test technique	1	0	0	2	0	0	0	0	0	1	0	2	1
Sport d'élite													
Gymnastique artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gymnastique rythmique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Trampoline	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
Divers													
Échauffement	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sports d'hiver	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sortie de gym	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Course d'obstacles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plein air	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Événement associatif	3	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1
Chemin	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Divers	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	2	0	0
Total 2025	9	4	0	7	1	0	1	0	1	15	14	13	13
Total 2024	14	4	2	11	0	3	2	2	0	17	14	17	14



Nombre d'accidents indemnisés									Total 2025	Total 2024
sans compléments ultérieurs et sans les cas déclarés pour lesquels aucune prestation n'a été versée (p. ex. LAA)	Jambe	Genou	Pied, cheville	Orteils	Yeux	Oreilles	Blessures internes	Domages dentaires		
Sport de masse										
Athlétisme	0	3	2	0	0	0	0	1	8	8
Gymnastique aux agrès	3	11	14	1	0	0	0	2	66	66
Gymnastique	0	0	2	1	0	0	0	0	5	2
Jeux	6	8	5	0	2	0	1	3	40	61
Fit + Fun	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2
Test technique	1	2	1	0	0	0	0	0	11	2
Sport d'élite										
Gymnastique artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Gymnastique rythmique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Trampoline	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Divers										
Échauffement	0	1	0	0	0	0	0	0	2	6
Sports d'hiver	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Sortie de gym	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Course d'obstacles	0	2	0	0	0	0	0	1	3	1
Plein air	0	0	0	0	0	0	0	1	2	2
Événement associatif	0	3	0	0	0	0	0	0	9	0
Chemin	0	1	0	0	0	0	0	0	2	0
Divers	0	1	1	0	0	0	0	1	7	21
Total 2025	10	32	26	2	2	0	1	9	160	
Total 2024	12	17	32	8	5	1	0	5		180



Indemnités d'invalidité et de décès versées durant les 10 derniers années

Indemnité au cours de l'exercice		Année accident	Montant
2025	Gymnastique en club, saut lors d'un match de basketball, genou qui s'est tordu, chute au sol, rupture du ligament croisé antérieur	2019	7'500.00
	Voyage de gymnastique, chute lors d'une randonnée en VTT, fracture multifragmentaire de la tête du tibia au niveau du genou	2022	3'750.00
2024	Gymnastique en club, chute sur la tête lors d'un saut périlleux arrière décès	2024	20'000.00
	Événement organisé par le club, coup à la tête contre un piquet de tente, lésion du parenchyme cérébral	2022	10'000.00
2023	Gymnastique en club, chute sur la tête à la barre fixe, tétraplégie > invalidité	2019	87'500.00
2022	Gymnastique en club, chute sur le dos aux anneaux, paraplégie	2022	175'000.00
2021	Gymnastique en club, chute sur la tête à la barre fixe, tétraplégie > invalidité	2019	87'500.00
	Gymnastique en club, chute sur la tête aux anneaux, perte de l'odorat	2017	31'000.00
	Gymnastique en club, chute lors d'un saut, blessure au pied > invalidité	2010	35'000.00
2020	Gymnastique en club, chute sur la tête lors d'un double saut périlleux, tétraplégie incomplète, > invalidité	2014	125'000.00
	Gymnastique en club, anneaux, blessure au pied gauche > invalidité	1995	3'330.00
2019	Gymnastique en club, mauvaise réception sur le tapis lors d'une sortie des anneaux, luxation ouverte de l'articulation tibiotarsienne du pied gauche > invalidité	2015	45'500.00
2018	Gymnastique en club, trébuchement en arrière sur un accessoire de gymnastique (manche à balai), perte auditive de l'oreille gauche > invalidité	2014	7'500.00
	Gymnastique en club, chute d'un camion lors d'une collecte de papier, perte de l'odorat > invalidité	2009	5'000.00
	Semaine de ski de randonnée, accident d'avalanche ayant entraîné le décès	2017	40'000.00
2017	Semaine de ski de randonnée, accident d'avalanche ayant entraîné le décès	2017	40'000.00
	Semaine de ski de randonnée, accident d'avalanche ayant entraîné le décès	2017	40'000.00
	Semaine de ski de randonnée, accident d'avalanche ayant entraîné le décès	2017	40'000.00
2016	Gymnastique en club, anneaux oscillants, blessure au pied > invalidité	2010	10'000.00
2015	Gymnastique en club, chute sur la tête lors d'un double saut périlleux, tétraplégie incomplète > invalidité	2014	50'000.00
	Manifestation de club, chute depuis un obstacle tendu au-dessus d'une piscine dans une eau de 80 cm de profondeur, tétraplégie > invalidité	2014	175'000.00
	Fête fédérale de gymnastique, tempête > invalidité entraînant le décès	2013	50'000.00
	Gymnastique en club, chute des anneaux, fracture du tibiotarsien droit > invalidité	2007	11'500.00



Contact

Caisse d'assurance de sport

Bahnhofstrasse 38
5000 Aarau

+ 41 62 837 82 00
svk@stv-fsg.ch

caissedassurancedesport.ch

